

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 878

Artikel: Quand les sirènes se taisent
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait de groupes (suite)

Cette association élabore et transmet au Département fédéral de l'énergie les statistiques annuelles de la consommation électrique de l'économie. Son président et deux de ses membres représentent la Suisse à l'Agence internationale de l'énergie à Paris. Son président est membre de la commission fédérale de l'énergie et on trouve des membres de l'association dans la commission fédérale de l'économie hydraulique et dans la commission fédérale pour les exportations d'électricité.

On retrouve les gros consommateurs dans le Forum suisse de l'énergie, où ils côtoient des experts scientifiques et des politiciens. Créée en 1973 pour promouvoir l'indépendance énergétique du pays, cette association est présidée par Bruno Hunziker, conseiller national et président du parti radical suisse (Atel, Motor Columbus notamment); en fait il s'agit d'un forum de l'électricité financé en majeure partie par l'économie électrique, qui fournit aux autorités fédérales et cantonales les "informations utiles à la prise de décision".

Il développe une activité importante de propagande en diffusant un service de presse très bien repris par les journaux et la radio: "Afin de faciliter le travail des professionnels de l'information".

Fatalisme et responsabilités

■ (mam) Les crues d'août dans la région d'Uri et celles qu'a connues la Suisse romande semblent avoir réveillé en nous un certain nombre de peurs ancestrales: que faire face à la nature qui soudain se déchaîne? Les prises de position à chaud n'ont pas toujours fait montre de la sérénité nécessaire, même si la plupart des accusations contre l'effet aggravant de l'imperméabilisation des sols (par le béton, le bitume et les constructions) étaient fondées. On aurait pu y ajouter, par exemple, le tassement excessif des sols par les machines agricoles.

Dans une interview accordée à l'agence de presse BRRI et reprise dans nombre de quotidiens romands, Charles Lichtschlag, de l'Office fédéral de l'économie des eaux, relevait que les écologistes s'opposaient trop souvent à tout projet d'endiguement, ce qui rendait son travail difficile. Il précisait toutefois que les inondations d'Uri n'étaient pas la conséquence d'un mauvais entretien.

Nous avons cherché à en savoir un peu plus. Les personnes interrogées, tant au WWF qu'à l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage, reconnaissent que les catastrophes de l'été ne peuvent en aucun cas être attribuées à une seule cause. Il y a tout d'abord la périodicité des crues, séculaires et millénaires, contre laquelle nous sommes totalement impuissants. La tendance à privilégier l'endiguement des rivières plutôt que la protection naturelle par l'arborisation des berges? Chaque rivière est un cas particulier. Il arrive que l'endiguement soit indispensable. Par ailleurs, des expé-

riences de retour à la protection naturelle sont menées dans certains cantons, comme le Jura, où le service chargé des cours d'eau s'occupe également de protection de la nature, une connivence qui semble logique.

Les différents organismes fédéraux chargés de ces questions et les associations écologistes – qui ont toujours la possibilité de faire recours contre les projets – ont l'air de travailler en bonne harmonie. Tout ne va pas pourtant pour le mieux: l'Etat central manque de personnel et de moyens, mais également d'une base légale pour assurer un entretien des rivières à long terme, qui permettrait d'adoucir les effets des plus grosses catastrophes.

Qui fait quoi?

L'Office fédéral de la protection de l'environnement s'occupe de la pollution de l'eau et de l'air, du bruit, des décharges, de la pêche et des études d'impact.

L'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage s'occupe de la faune, de la flore, du paysage et du patrimoine bâti.

Dans la plupart des cas, spécialement pour les études d'impact, les deux offices travaillent de concert.

Ajoutons que la plupart des tâches de protection de la nature, et notamment l'entretien des rivières, sont de compétence cantonale et que les Offices fédéraux ne font que viser les projets et présenter les demandes de subventionnement à la Confédération.

Quand les sirènes se taisent

■ (cjp) Nul n'est censé ignorer les signaux d'alarme destinés à la population en temps de paix, puisque l'Office central de la défense vous donne, à l'avant-dernière page de votre annuaire téléphonique, leur signification et le comportement à adopter. Pour l'alarme eau: séquence de sons graves durant six minutes indiquant le danger d'inondation en aval des barrages, qui est une invitation à quitter immédiatement la zone dangereuse.

Alternative, périodique uranais non-conformiste, soulève dans son numéro 124 un problème intéressant. Le journal

affirme que, dans la nuit du 24 au 25 août, les sirènes d'alarme eau situées entre Hospental et Flüelen n'auraient de toute façon pas pu fonctionner parce que les lignes téléphoniques étaient rompues. Par conséquent, si en plus des inondations, un accident grave était survenu aux barrages de Lucendro ou de l'Alpe de Göschenen, une bonne part de la population uranaise aurait été engloutie sans avertissement.

L'affirmation d'*Alternative* pose la question de savoir si réellement le système d'alarme uranais est basé uniquement sur le réseau PTT et si cet état de fait existe dans d'autres régions.